



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

•Contexte général

► 1.1. Contexte économique et national



L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par :

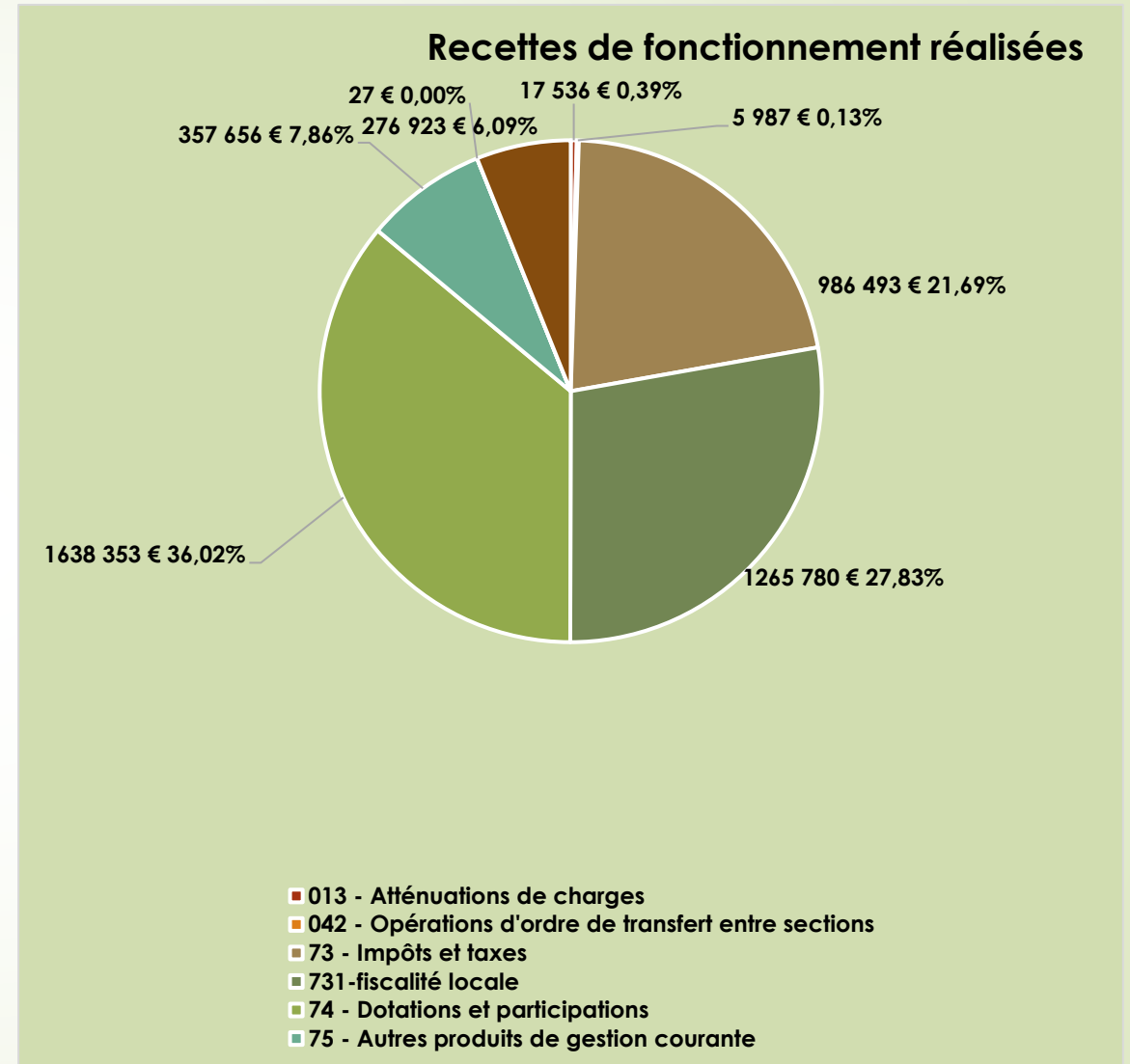
- une évolution encore incertaine de l'inflation ;
- une stabilisation progressive des taux d'intérêt après une période de hausse ;
- une pression persistante sur les dépenses énergétiques et les charges de personnel ;
- une contrainte accrue sur les finances publiques nationales impactant les dotations aux collectivités.
- Les collectivités territoriales doivent poursuivre leurs efforts de maîtrise des dépenses tout en maintenant un niveau de service public satisfaisant.

► 2. Situation financière de la commune

► Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées de :

- la fiscalité directe locale ;
- les dotations et participations de l'État ;
- les produits des services et du domaine ;
- les autres recettes de gestion.



Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement :

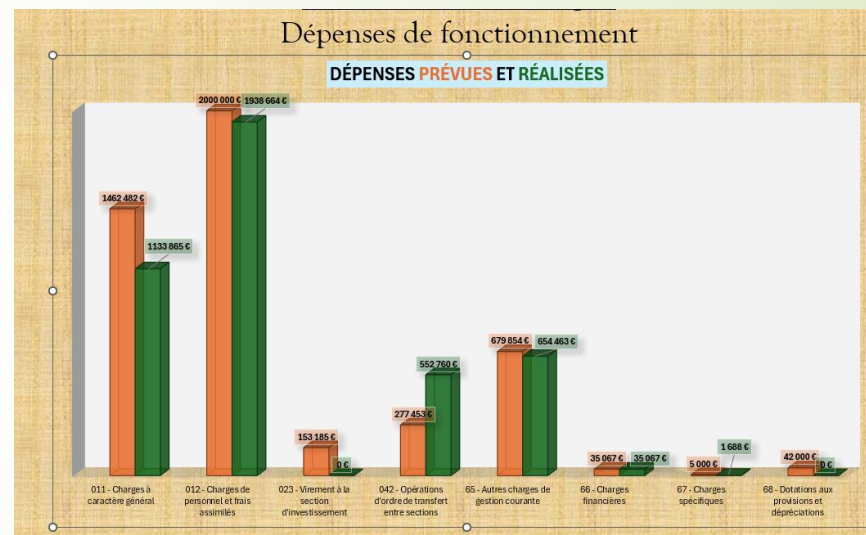
- * les charges de personnel ;
- * les charges à caractère général (énergie, entretien, prestations) ;
- * les subventions versées ;
- * les intérêts de la dette

L'objectif pour 2026 est de :

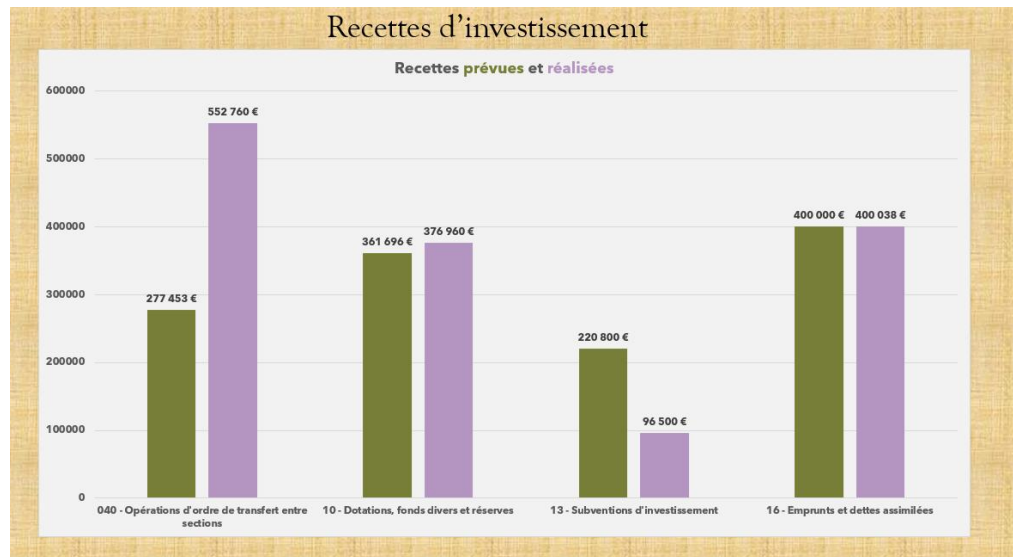
- * contenir l'évolution des charges courantes ;
- * préserver une capacité d'autofinancement suffisante ;
- * maintenir un niveau d'épargne brute compatible avec le programme d'investissement.

Section d'investissement

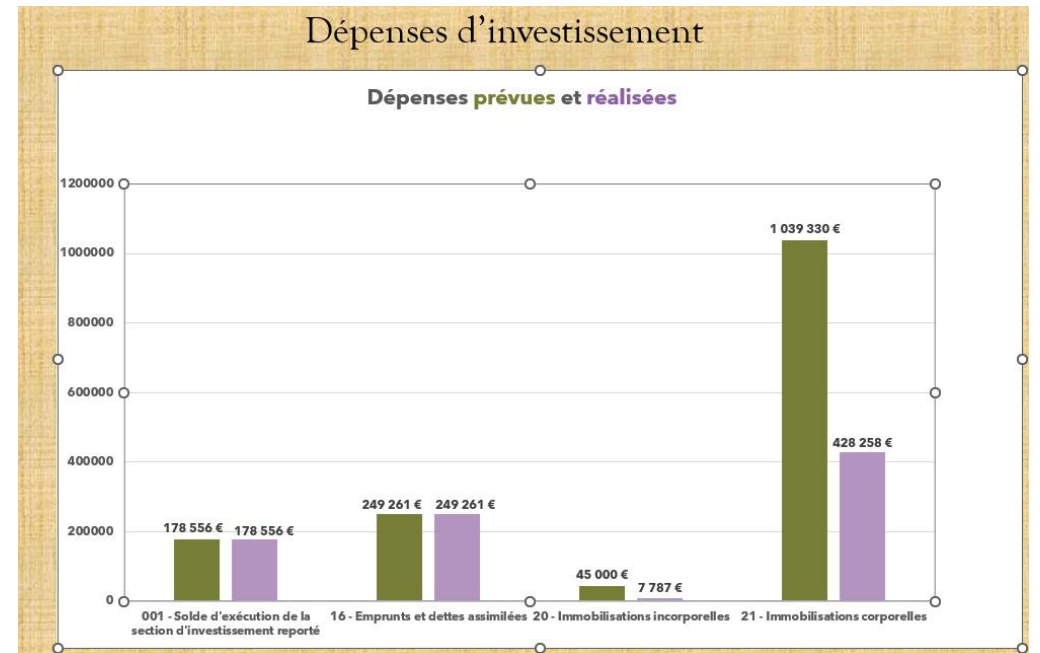
La **section investissement** du rapport d'orientation budgétaire présente les recettes et dépenses à caractère durable. Contrairement aux dépenses de fonctionnement, qui concernent le quotidien (salaires, fournitures, services courants), les investissements sont des **dépenses destinées à créer ou améliorer des biens durables**, comme les infrastructures, équipements publics, bâtiments ou systèmes informatiques.

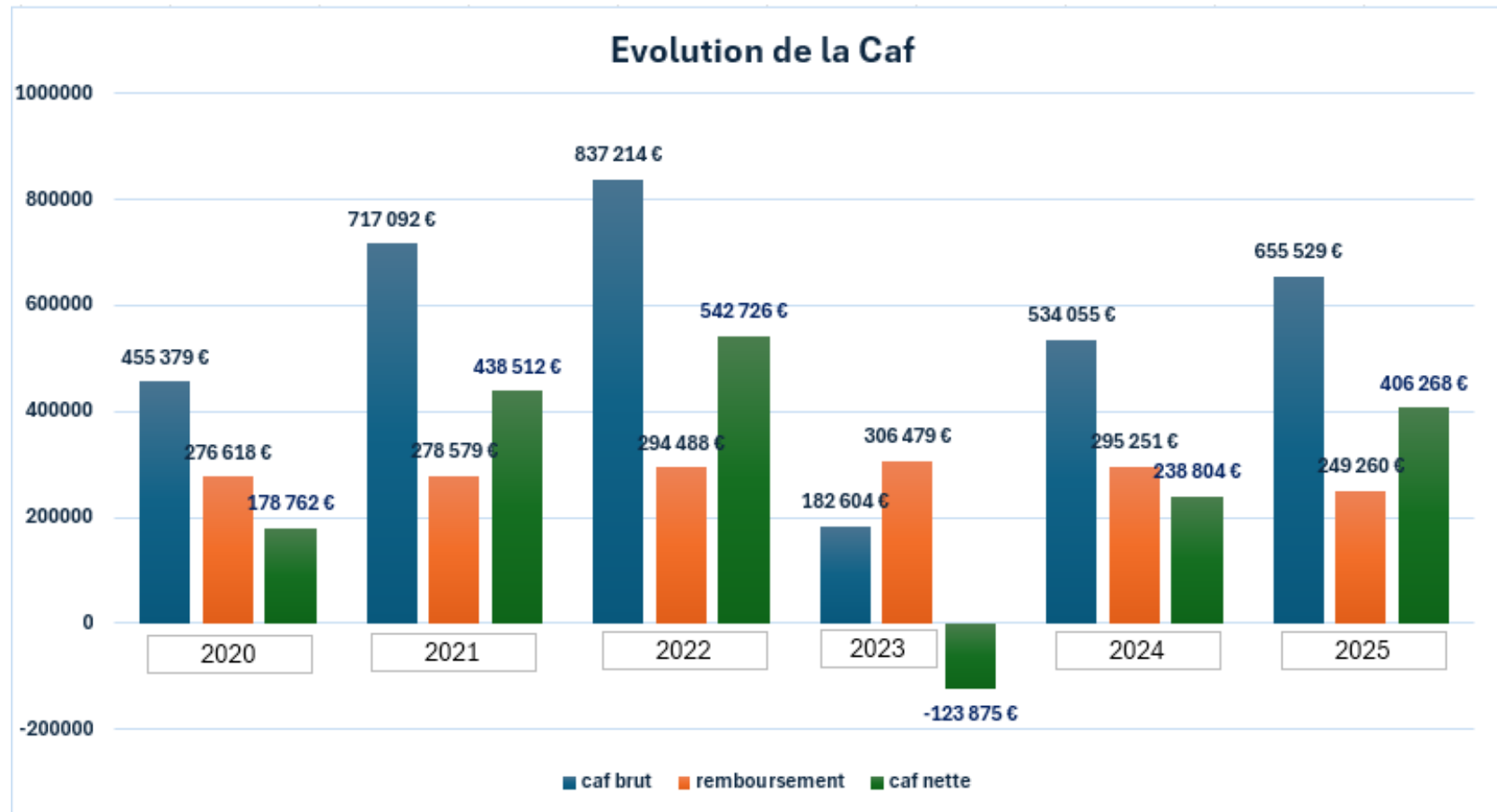


Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement





- L'épargne brute constitue un indicateur clé de la santé financière de la commune. Elle permet de financer une partie des investissements sans recourir excessivement à l'emprunt.

. Orientations budgétaires pour 2026

3.1. Fonctionnement

Les priorités porteront sur :

- Le maintien de la qualité des services publics ;
- La maîtrise des dépenses énergétiques ;
- L'optimisation des contrats et marchés publics ;
- La gestion prévisionnelle des effectifs.

La fiscalité locale pourra être examinée au regard des équilibres budgétaires et des besoins d'investissement.

3.2. Investissements 2026

La programmation des investissements 2026 pourrait s'articuler autour des axes suivants :

Travaux d'aménagement de la Paquetterie (engagement budget 2025) ;
Modernisation des équipements publics (Maison médicale) ;
Travaux de voirie (Rues du 8 mai 45 & église) ;
Transition énergétique (éclairage public) ;
Sécurisation des bâtiments et normes (chauffage Ecole du Loup de la Garenne);

Les investissements seront financés par :
l'autofinancement ;
les subventions ;
le FCTVA ;



4. Perspectives pluriannuelles



La commune entend :



Maintenir une trajectoire budgétaire prudente ;



Préserver ses marges de manœuvre financières ;



Programmer les investissements de manière réaliste et soutenable ;



Garantir la soutenabilité de la dette.



Un programme pluriannuel d'investissement permettra d'anticiper les besoins financiers sur plusieurs exercices. (Notamment pour la voirie des rues du 8 mai 45 et église)

➤ 5. Conclusion

- Le budget primitif 2026 s'inscrira dans une logique de prudence financière et de responsabilité, conciliant :
- → maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- → maintien d'un service public de qualité ;
- → Inscrire un programme d'investissement structurant et soutenable.

